

Stratégies de prévention de la violence conjugale

SYNTHÈSE RAPIDE DES CONNAISSANCES

ÉTAT DES CONNAISSANCES

MAI 2026

SOMMAIRE

Faits saillants	2
Contexte	3
Méthodologie	4
Résultats	7
Discussion	20
Conclusion	22
Références	23

AVANT-PROPOS

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Sa mission est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

La collection *État des connaissances* rassemble des productions scientifiques qui synthétisent et communiquent ce que la science nous dit sur une question donnée par la recension et l'analyse des écrits scientifiques et autres documents pertinents.

Cette synthèse rapide des connaissances a été réalisée à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Elle porte sur les stratégies de prévention primaire de la violence conjugale.

Cette synthèse servira de document de référence pour mettre à jour la section portant sur la prévention du dossier Web sur la violence conjugale, disponible sur le site Web de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/prevention>.

Ce document s'adresse au personnel professionnel du MSSS, des directions régionales de santé publique, ainsi que des autres ministères et organismes gouvernementaux et communautaires contribuant à la prévention de la violence conjugale.

FAITS SAILLANTS

Cette synthèse rapide des connaissances a pour objectif de recenser les stratégies de prévention primaire de la violence conjugale (c.-à-d. les stratégies qui visent à prévenir sa survenue) recommandées par des organisations de santé publique ou impliquées en prévention de la violence conjugale ou de la violence faite aux femmes. Elle vise aussi à présenter les effets des actions identifiées pour mettre en œuvre ces stratégies, selon la littérature grise et scientifique consultée.

Les stratégies de prévention primaire de la violence conjugale sont regroupées selon quatre grandes catégories. Pour chacune des stratégies, des exemples d'actions sont présentés.

Stratégies de prévention primaire	Actions pour mettre en œuvre les stratégies
 Promotion de la sécurité par des lois, des politiques et des mesures de soutien économique	• Lois qui portent sur toutes les formes de violence conjugale • Lois renforcées sur l'accès aux armes à feu • Politiques visant à réduire la consommation d'alcool • Politiques ciblant l'industrie numérique • Mesures de soutien et d'autonomisation économique
 Transformation des normes sociales	• Campagnes de sensibilisation et d'éducation • Interventions de groupes visant à promouvoir l'égalité des genres • Intervention des témoins • Couverture médiatique de la violence conjugale
 Création de milieux de vie sécuritaires	• Sécurité dans les communautés • Milieux de travail sécuritaires et sensibilisés à la violence conjugale • Milieux scolaires sécuritaires et égalitaires • Milieux familiaux sains et sécuritaires
 Développement des compétences personnelles et sociales pour favoriser des relations saines et égalitaires	• Approche intégrée de promotion et de prévention en milieu scolaire • Éducation à la sexualité • Prévention de la violence dans les relations amoureuses

- Les stratégies de prévention ciblent autant l'environnement légal, numérique et physique, que divers milieux de vie, comme la famille, l'école, le travail et les communautés.
- La majorité des actions identifiées ont des effets documentés sur la prévention de la violence conjugale, ou plus largement, sur la violence faite aux femmes. Parmi ces actions, seules quatre ont fait l'objet de revues de littérature scientifique recensée, soit : 1) les politiques visant à réduire la consommation d'alcool, 2) les interventions des témoins, 3) l'éducation à la sexualité, et 4) les programmes de prévention en milieu scolaire. Ces actions sont considérées comme étant prometteuses ou efficaces pour prévenir la violence.
- Les actions identifiées contribuent généralement à modifier les facteurs de risque ou de protection associés à la violence conjugale, qu'ils soient individuels (p. ex., compétences personnelles), familiaux (p. ex., maltraitance), communautaires (p. ex., sécurité d'un milieu) ou sociétaux (p. ex., normes sociales). Très peu d'actions ont des effets mesurés sur les gestes de violence conjugale commis ou subis.

1 CONTEXTE

La violence dans les relations intimes ou amoureuses peut survenir dès l'adolescence, peu importe le statut des partenaires (p. ex., partenaires intimes, sexuels ou sexuelles ou amoureux ou amoureuses, couples mariés ou en union civile ou de fait), sans égard à leur âge, orientation sexuelle ou identité de genre. Elle peut se manifester durant la relation, en contexte de séparation ou à la suite de celle-ci¹.

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. [...] [Elle] comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. » (Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Gouvernement du Québec, 1995, p.23)

Nombre d'études soulignent également l'importance de considérer explicitement le contrôle coercitif dans cette définition afin d'élargir la compréhension de la problématique et de représenter de manière plus précise le vécu de la plupart des personnes victimes (1). Le contrôle coercitif met en lumière les multiples tactiques, souvent moins visibles, d'intimidation, d'isolement et de contrôle d'un ou une partenaire ou ex-partenaire pour dominer l'autre personne et la priver de sa liberté (2).

La violence conjugale s'inscrit dans le continuum de la violence basée sur le genre. Elle résulte de normes sociales et culturelles qui favorisent les inégalités de genre et la tolérance à la violence (3,4). Bien qu'elle soit exercée principalement envers les femmes et les filles, la violence conjugale touche également les hommes et les personnes d'autres identités de genre. Elle se rattache aussi parfois à la notion de violence familiale. C'est notamment le cas en contexte autochtone, où la dynamique de violence est comprise au-delà des sphères conjugales ou intimes, puisqu'elle peut aussi affecter les relations familiales et sociales au sein des communautés (5).

Au Québec, environ 40 % des femmes de 18 ans et plus ayant déjà vécu une relation intime ou amoureuse ont subi au moins un acte de violence dans ce contexte au cours de leur vie, alors que la proportion est de 26 % chez les hommes (6). En 2024, au Québec, selon les données sur les infractions commises en contexte conjugal déclarées par la police, les femmes représentaient environ trois victimes sur quatre d'infractions violentes susceptibles d'induire des blessures. Ces infractions comprennent les voies de fait, les agressions sexuelles, les tentatives de meurtre et les homicides. Cela représentait un taux de 409,6 femmes pour 100 000 personnes, comparé à un taux de 149,4 hommes pour 100 000 personnes (7).

¹ Dans la présente synthèse, le terme « violence conjugale » est privilégié, en cohérence avec le terme utilisé par le gouvernement du Québec dans la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*. Dans ce document, le terme est utilisé de façon équivalente à l'expression « violence entre partenaires intimes », que l'on retrouve généralement dans la littérature scientifique.

La violence conjugale résulte d'une interaction complexe entre divers facteurs de risque individuels, relationnels, communautaires et sociétaux. Ainsi, les stratégies de prévention doivent contribuer à réduire les facteurs qui augmentent le risque de commettre de la violence conjugale ou d'en être victime, tout en renforçant les facteurs de protection (4). Ces stratégies doivent être multiples et variées afin, notamment, de mieux prendre en compte les réalités et les vécus de différents groupes, dont certains présentent des vulnérabilités spécifiques. On peut penser, par exemple, aux jeunes, aux femmes autochtones, aux personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, aux personnes en situation de handicap ou ayant une incapacité, aux personnes issues de l'immigration et aux personnes racisées ou appartenant à un groupe désigné comme minorité visible.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 Objectifs

La présente synthèse rapide des connaissances² a pour objectif de :

1. Répertorier les grandes stratégies de prévention primaire de la violence conjugale recommandées par des organisations de santé publique ou par des organisations impliquées en prévention de la violence conjugale ou de la violence faite aux femmes;
2. Décrire les effets documentés des actions identifiées pour mettre en œuvre ces stratégies de prévention primaire.

DÉFINITION DES CONCEPTS

Dans cette synthèse, une **stratégie** réfère à un ensemble d'actions qui partagent une orientation ou un objectif commun. Les **actions**, quant à elles, sont les moyens concrets qui permettent de mettre en œuvre la stratégie.

La **prévention primaire** consiste à prévenir la survenue de la violence conjugale, c'est-à-dire réduire l'occurrence de nouveaux cas de violence. Elle vise à bonifier les facteurs de protection et à réduire les facteurs de risque associés à la violence conjugale (4). La prévention primaire peut être universelle, lorsque les actions mises en œuvre s'appliquent à toute la population, mais aussi ciblée, lorsqu'elle vise des groupes de la population identifiés comme plus à risque de subir ou de commettre cette violence. La **prévention secondaire** vise à offrir un soutien immédiat aux personnes dont les relations peuvent présenter des signes de violence et à empêcher l'escalade de la violence (comme par des outils de détection précoce des femmes victimes³ dans les services de santé). La **prévention tertiaire** concerne les soins et services à long terme pour limiter les impacts de la violence, autant pour les personnes victimes qu'auteurs (p. ex., services d'aide aux personnes victimes, thérapies pour les personnes auteurs) (4). Bien que les stratégies de prévention primaire ciblée, secondaire et tertiaire

² Une synthèse rapide est un état des connaissances issue d'une revue narrative systématisée de la littérature dont certaines étapes ont été simplifiées ou accélérées pour raccourcir le temps de réalisation.

³ L'expression « femmes victimes » est parfois utilisée dans ce texte pour refléter la surreprésentation des femmes chez les personnes victimes de violence conjugale, bien qu'il importe de reconnaître que les hommes en soient aussi victimes.

soient essentielles pour lutter contre la violence conjugale, seules les stratégies de prévention primaire universelle font l'objet de cette synthèse (4,8).

2.2 Recherche documentaire et sélection des écrits

Pour répondre aux objectifs, une revue rapide de la littérature grise et scientifique a été effectuée. Une stratégie de recherche pour la littérature grise a été élaborée pour répondre aux deux objectifs, et une stratégie pour la littérature scientifique a été conçue pour documenter les effets des actions. Elles ont été élaborées en collaboration avec une bibliothécaire de l'INSPQ selon deux concepts : 1) violence conjugale, et 2) prévention primaire. Leurs déclinaisons sont présentées dans le tableau 1.

Pour la littérature grise, une recherche a été réalisée dans le moteur de recherche Google et sur les sites de certaines organisations de santé publique ou impliquées en prévention de la violence conjugale ou de la violence faite aux femmes (p. ex., Organisation mondiale de la Santé, Centers for Disease Control and Prevention). Les documents sélectionnés présentent une revue de la littérature qui inclut des études empiriques et rapportent des effets pour au moins une des actions recommandées.

Pour la littérature scientifique, neuf bases de données ont été consultées par les plateformes Ovid (Medline et PsycINFO) et EBSCO (ERIC, AgeLine, Health Policy Reference Center, Political Science Complete, Psychology and Behavioral Sciences Collection, Public Affairs Index et SocINDEX). Les articles retenus sont des synthèses de la littérature, incluant des revues de revues, des revues systématiques (avec ou sans méta-analyse) et des revues narratives ayant une méthodologie explicite.

La recherche dans la littérature grise et scientifique a été effectuée en octobre 2025⁴. Le tri initial des documents et des articles a été fait à partir des critères de sélection présentés au tableau 1.

⁴ Les détails des stratégies documentaires dans la littérature scientifique et grise, ainsi que l'organigramme des recherches documentaires sont disponibles sur demande.

Tableau 1 Critères de sélection pour la littérature scientifique et grise

Littérature	Critères d'inclusion	Critères d'exclusion
Littérature grise et scientifique	- Sujets : Violence conjugale, violence entre partenaires intimes, violence dans les relations amoureuses, violence familiale, violence basée sur le genre, violence faite aux femmes; et prévention primaire, stratégies de prévention, santé publique - Langues : français et anglais	- Prévention secondaire (p. ex., détection des femmes victimes dans les soins de santé) - Prévention tertiaire (p. ex., services de soutien, thérapies)
Littérature grise seulement	- Documents s'appuyant sur de la littérature scientifique et relevant des effets pour au moins une des actions recensées - Contexte : les documents doivent s'appliquer à des pays de l'OCDE - Années : 2015 à 2025	
Littérature scientifique seulement	- Revue recensant des actions visant la prévention de la violence conjugale et dont les effets évalués portent sur la violence commise ou subie ou sur des facteurs associés - Contexte : la majorité des études incluses dans les revues doivent avoir été réalisées dans des pays membres de l'OCDE - Années : 2020 à 2025⁵	- Études primaires - Études de la portée - Évaluation d'un programme en particulier - Revue dont la totalité des études primaires était incluse dans une autre revue retenue (plus récente ou exhaustive)

La stratégie de recherche de la littérature grise a permis de relever 13 documents répondant aux critères d'inclusion et d'exclusion. La stratégie de recherche de la littérature scientifique a permis de relever, quant à elle, 1 658 résultats. Après avoir retiré les doublons, 1 095 références ont été retenues. Les articles ont fait l'objet d'un premier tri sur la base du titre et du résumé, permettant de retenir 60 articles. Le texte intégral de chaque article a été consulté afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères d'inclusion et d'exclusion, et de déterminer s'ils pouvaient être retenus pour l'analyse. Après ce deuxième tri, 11 articles ont été exclus, puisqu'ils étaient déjà inclus dans la revue des revues de Sheng et ses collègues (2024) ou comprenaient des études primaires déjà entièrement incluses dans une autre revue retenue, plus récente ou exhaustive. Puis, 34 articles ont été exclus, car ils ne répondaient pas aux autres critères établis. Finalement, 15 articles ont été soumis à l'évaluation de la qualité.

2.3 Extraction et analyse des données

Deux grilles d'extraction ont été remplies : une pour les grandes stratégies de prévention relevées dans la littérature grise, et une pour les effets documentés des actions issues des stratégies dans la littérature scientifique. Les informations extraites de la littérature grise concernaient principalement les objectifs du document et les stratégies de prévention de la violence conjugale exposées en fonction du type d'environnement ciblé (p. ex., socioculturel, politique, familial, scolaire), ainsi que les effets documentés des actions lorsque disponibles. Les informations suivantes ont été extraites de la littérature scientifique sur les effets des stratégies de prévention : objectifs de l'évaluation, caractéristiques méthodologiques (p. ex., devis, nombre d'études incluses, étendue d'années, pays des études), description des actions identifiées pour mettre en œuvre les stratégies et effets des actions.

⁵ Une période de cinq ans a été considérée uniquement pour la littérature scientifique, afin de : 1) s'assurer que les revues retenues incluait des études empiriques récentes, et 2) limiter le nombre de résultats à trier, selon les recommandations de la bibliothécaire et le type de synthèse « rapide ».

2.4 Évaluation de la qualité

La qualité des documents de littérature grise a été évaluée avec la grille AACODS (*Authority, Accuracy, Coverage, Objectivity, Date, Significance*) (9). Cette grille évalue la présence ou l'absence de 34 éléments regroupés en six dimensions (compétence, exactitude, étendue, objectivité, date, portée). La qualité de tous les documents a été jugée suffisante. Au total, 13 documents de la littérature grise ont été retenus pour l'analyse. Pour la littérature scientifique, la qualité des revues systématiques a été évaluée à l'aide de la grille Health Evidence (10). Trois références de la littérature scientifique ont été exclues sur la base de l'évaluation de la qualité, parce qu'elles avaient un score faible (soit de 5 sur 10 ou moins). La qualité de l'unique revue narrative de la littérature, évaluée à l'aide la grille SANRA (*Scale for the Assessment of Narrative Review Articles*), a été jugée suffisante (11). Au total, 12 articles de la littérature scientifique ont été retenus pour l'analyse.

2.5 Révision par les pairs

En conformité avec le cadre de référence sur la révision par les pairs de l'INSPQ, une version préliminaire de la synthèse rapide a été soumise à quatre réviseuses externes. Une grille de révision standardisée a été fournie aux réviseuses afin de valider la prise en considération des enjeux éthiques (s'il y a lieu), la pertinence des méthodes utilisées, le caractère approprié des constats formulés, la complétude de l'information et la clarté communicationnelle. L'équipe projet a élaboré un tableau indiquant chacun des commentaires reçus, ceux qui ont été retenus ou non, les raisons de leur exclusion le cas échéant, ainsi que le traitement qui en a été fait dans la version finale.

3 RÉSULTATS

Description des documents et des études

Treize documents de la littérature grise ont été inclus. Six documents proviennent d'organisations internationales, soit : l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'ONU Femmes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et l'ONU pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (12–17). Deux proviennent de l'organisation européenne du Conseil de l'Europe (18,19), une de l'organisation américaine des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (20), et deux d'organisations ou de centres de recherche canadiens, soit l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA) (21,22). Deux documents étaient des rapports de centres de recherche canadiens ou québécois (23,24). Pour la littérature scientifique, un total de 12 revues de littérature a été inclus, dont six revues systématiques sans méta-analyse (25–30), quatre revues systématiques avec méta-analyses (31–34), une revue de revues (35) et une revue narrative (36).

Stratégies de prévention de la violence conjugale

Les documents de la littérature grise répertoriés ont été analysés dans le but de documenter les grandes stratégies de prévention primaire de la violence conjugale, les actions déployées pour les mettre en œuvre et les effets de ces actions, lorsque présentés. Les revues de la littérature scientifique retenues ont été analysées, quant à elles, uniquement pour relever les effets de ces actions en lien avec la prévention de la violence conjugale.

Dans certains documents, de grandes catégories sont proposées pour décrire ou regrouper un certain nombre de stratégies conceptuellement similaires (p. ex., OMS, ONU Femmes) (15,17) ou en fonction des niveaux du modèle écologique (p. ex., CDC) (20). D'autres documents portent plus particulièrement sur une seule stratégie de prévention ou une action spécifique, comme l'éducation à la sexualité ou la prévention de la violence dans les milieux de travail (p. ex., UNESCO, OCDE) (14,16).

À la lumière des résultats de la recherche documentaire, une nouvelle catégorisation a été élaborée à partir des principaux domaines d'actions populationnelles en santé publique (désignées comme des stratégies dans cette synthèse) pour prévenir la violence basée sur le genre. Ces domaines d'actions sont tirés d'un cadre de référence développé pour les agences locales de santé publique de l'Ontario publié en 2025 (37). Les stratégies retenues de ce cadre sont : 1) la transformation des normes sociales et culturelles pour protéger contre la violence basée sur le genre, 2) la promotion de la sécurité et du bien-être par des politiques, des lois et l'infrastructure sociale, 3) la création d'environnements sécuritaires et égalitaires dans les milieux de vie fréquentés au quotidien, et 4) le développement des capacités personnelles nécessaires à l'établissement de relations saines chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Certaines stratégies ont été légèrement reformulées pour être mieux adaptées à notre corpus.

Le tableau 2 présente les stratégies de prévention primaire de la violence conjugale adaptées de ce cadre en santé publique pour prévenir la violence fondée sur le genre. Des exemples d'actions pour mettre en œuvre ces stratégies sont aussi présentés. Ils proviennent des documents de littérature grise recensés dans cette synthèse. Dans le tableau, des icônes illustrent la présence ou l'absence d'effets de ces actions relevés dans les 13 documents de littérature grise et les 12 revues de littérature scientifique retenues dans cette synthèse.

Tableau 2 Catégorisation des stratégies de prévention primaire de la violence conjugale recensées dans les documents

Stratégies de prévention primaire	Actions pour mettre en œuvre les stratégies	Organisations soutenant les actions	Effets documentés
 Promotion de la sécurité par des lois, des politiques et des mesures de soutien économique	• Lois qui portent sur toutes les formes de violence conjugale (12,13,15,21)	ASPC, ONU, OCDE, ONU Femmes	n.d.
	• Lois renforcées sur l'accès aux armes à feu (17,20)	CDC, OMS	
	• Politiques visant à réduire la consommation d'alcool (15,20,21)	ASPC, CDC, ONU Femmes	 
	• Politiques ciblant l'industrie numérique (12)	ONU	n.d.
 Transformation des normes sociales	• Campagnes de sensibilisation et d'éducation (15,17,18,21)	ASPC, Conseil de l'Europe, Couture et Lévesque, OMS, ONU Femmes	
	• Interventions de groupes visant à promouvoir l'égalité des genres et les relations saines (13,15,17,22)	CCNSA, OCDE, OMS, ONU Femmes	
	• Intervention des témoins (15,17,20,21,23)	ASPC, CDC, Crooks et al., OMS, ONU Femmes	 
	• Couverture médiatique de la violence conjugale (15,18,38)	Conseil de l'Europe, ONU Femmes	n.d.
 Création de milieux de vie sécuritaires	• Sécurité dans les communautés (15,17,20–22)	ASPC, CCNSA, CDC, OMS, ONU Femmes	
	• Milieux de travail sécuritaires et sensibilisés à la violence conjugale (13,14,18,20)	CDC, Conseil de l'Europe, OCDE	n.d.
	• Milieux scolaires sécuritaires et égalitaires (19,20)	CDC, Conseil de l'Europe	
	• Milieux familiaux sains et sécuritaires (15,17,20,21)	ASPC, CDC, OMS, ONU Femmes	
 Développement des compétences personnelles et sociales pour favoriser des relations saines et égalitaires	• Approche intégrée de promotion et de prévention en milieu scolaire (15,17,19,20)	CDC, Conseil de l'Europe, OMS, ONU Femmes	
	• Éducation à la sexualité (16,19)	UNESCO, Conseil de l'Europe	 
	• Programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses (15,17,20,21,23)	ASPC, CDC, Crooks et al., OMS, ONU Femmes	 

n.d. : effets non documentés dans la littérature grise et scientifique

 : effets documentés dans la littérature grise

 : effets documentés dans la littérature scientifique

3.1 Promotion de la sécurité par des lois, des politiques et des mesures de soutien économique



Sept documents de la littérature grise recensés recommandent l'élaboration et l'application de lois, de politiques et de mesures de soutien et d'autonomisation économique pour agir sur la violence conjugale et sur des facteurs associés (12,13,15,17,20–22). Ces actions peuvent se traduire par des lois civiles ou criminelles qui sanctionnent toutes les formes de violence conjugale, des lois renforcées sur l'accès aux armes à feu, des politiques visant à réduire la consommation d'alcool, et des politiques visant à encadrer l'industrie numérique. Des mesures visant le soutien économique des ménages et l'autonomisation des femmes sont aussi recommandées pour améliorer le bien-être et promouvoir la sécurité, notamment des femmes, afin de diminuer les risques de violence conjugale (15,17,20,22).

3.1.1 Des lois qui portent sur toutes les formes de violence conjugale

Dans quatre documents, la législation est présentée comme un levier essentiel pour prévenir la violence faite aux femmes, la violence familiale et la violence conjugale (12,13,15,21). Les lois qui criminalisent certains comportements peuvent être utiles pour souligner leur caractère inacceptable, comme en sanctionnant les personnes auteurs de ces infractions. Selon l'ASPC et l'OCDE, bien qu'elles ne réussissent pas à prévenir la violence à elles seules, les lois sont nécessaires afin de modifier les normes sociales préjudiciables, et diminuer la tolérance à la violence faite aux femmes et à la violence familiale (13,21). Elles peuvent aussi contribuer à protéger les droits de la personne en contexte de violence faite aux femmes, comme le souligne le rapport de l'OCDE (13,21).

L'adoption de cadres légaux qui portent sur toutes les formes de violence conjugale est aussi recommandée par l'OCDE pour tous les pays membres de cette organisation. Plusieurs pays n'ont actuellement pas de lois qui ciblent, par exemple, la violence économique ou la violence facilitée par les technologies (13). Le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, recommande que les États membres criminalisent spécifiquement les formes de violence facilitée par les technologies, dont les images ou vidéos manipulées numériquement (12). L'OCDE souligne que les cadres légaux devraient aussi constamment être mis à jour, et prévoir des peines spécifiques à la violence conjugale et ses diverses formes (13).

3.1.2 Des lois renforcées sur l'accès aux armes à feu

L'OMS et les CDC recommandent de renforcer les lois sur le contrôle de l'accès aux armes à feu pour protéger les personnes victimes de violence conjugale et, éventuellement, prévenir une potentielle récidive ou un homicide conjugal (17,20). Ce contrôle peut être imposé, par exemple, aux personnes condamnées pour une infraction liée à la violence conjugale ou faisant l'objet d'une ordonnance de protection (qui vise à protéger une personne qui craint pour sa vie, sa santé ou sa sécurité) (17,20).



Selon des études menées aux États-Unis et rapportées par les CDC, les villes ou les États ayant des lois limitant l'accès aux armes à feu pour les personnes qui ont une ordonnance de protection liée à des événements de violence conjugale ont connu une baisse des taux d'homicides à la suite de l'imposition de ces lois (20).

3.1.3 Les politiques visant à réduire la consommation d'alcool

La consommation d'alcool est un facteur associé au risque de violence dans une communauté et peut amplifier la sévérité des actes de violence conjugale (36,38). Trois organisations, soit l'ASPC, les CDC et l'ONU Femmes, recommandent de réduire l'accessibilité à l'alcool pour prévenir la violence faite aux femmes ou la violence familiale (15,20,21). Ces politiques consistent, par exemple, à réduire la densité ou le nombre de points de vente d'alcool dans une communauté, à réglementer les heures de vente ou à augmenter les taxes applicables à l'alcool (15,20).



Selon des études recensées par les CDC, une augmentation du nombre des points de vente d'alcool dans une communauté est associée à des taux plus élevés de violence conjugale (20). L'ONU Femmes catégorise d'ailleurs la réglementation visant à réduire la consommation d'alcool comme une stratégie prometteuse pour prévenir la violence conjugale, selon les données disponibles sur son efficacité (15).



Une revue narrative de la littérature évalue les effets des politiques relatives à l'alcool dans plusieurs pays, dont les États-Unis et l'Australie (36). De manière générale, une diminution de la disponibilité de l'alcool dans une communauté est associée à une diminution des taux de violence interpersonnelle (incluant les homicides, les agressions physiques et sexuelles, et la violence conjugale). Lorsque l'on considère les effets des différentes politiques, diminuer la densité des points de vente d'alcool ou éloigner ces points de vente des secteurs résidentiels est associé à moins d'agressions physiques et sexuelles. Augmenter les taxes sur l'alcool est associé à moins de violence générale et d'homicides. Combiner plusieurs politiques relatives à l'alcool, en plus de modifier l'environnement de vente, pourrait avoir plus d'effets que chacune des politiques prises individuellement (36).

3.1.4 Les politiques ciblant l'industrie numérique

La sécurité en ligne des femmes et des filles doit être une priorité pour contrer et éliminer la violence facilitée par les technologies, selon l'ONU (12). L'adoption et la mise en œuvre de lois et de politiques peuvent contribuer à assurer leur sécurité, en incitant les fournisseurs de services en ligne, comme les plateformes de médias sociaux, à accroître leur responsabilité face à cet enjeu, par exemple. Pour ce faire, l'ONU recommande l'adoption de cadres réglementaires par les États membres afin d'obliger les fournisseurs de services à détecter, à évaluer et à combattre de façon proactive la violence en ligne, et à fournir un environnement en ligne sûr et respectueux pour les filles et les femmes, exempt de misogynie, sous peine de sanctions. Une autre action recommandée dans ce rapport est l'obligation d'élaborer, par les producteurs de contenu, des méthodes robustes permettant de mieux détecter et contrôler les contenus générés par l'intelligence artificielle, en plus de réagir rapidement aux signalements de contenus préjudiciables (12).

Aucun document de la littérature grise ni aucune revue de la littérature scientifique retenue dans cette synthèse n'a documenté les effets des politiques qui ciblent l'industrie numérique sur son potentiel à prévenir la violence conjugale ou à influencer les facteurs associés.

3.1.5 Les mesures de soutien et d'autonomisation économique

Quatre documents recommandent des mesures de soutien économique pour améliorer les conditions de vie des ménages et renforcer l'autonomie économique des femmes, afin, ultimement, de réduire les inégalités de genre et de prévenir la violence faite aux femmes ou la violence conjugale (15,17,20,22). En contextes autochtones, la pauvreté et les conditions de logement devraient d'ailleurs être des priorités dans les stratégies de prévention de la violence familiale, selon le CCNSA, puisqu'elles accroissent leur vulnérabilité à la violence (22). Concrètement, les mesures de soutien économique peuvent prendre la forme de crédit d'impôt, d'allocations pour la garde d'enfants ou d'aide financière directe (15,17,20,22). D'autres mesures visent à favoriser la conciliation travail-famille et peuvent permettre aux femmes, notamment, de conserver leur emploi ou un revenu lors d'événements ou de situations familiales particulières. Il peut s'agir de congés parentaux payés, de mesures de protection de l'emploi, de congés de maladie ou d'un accès facilité aux services de garde (20,38). D'autres mesures favorisent l'autonomisation financière des femmes et peuvent faciliter leur accès au marché du travail, comme des formations visant le développement de compétences professionnelles ou sociales (p. ex., l'entrepreneuriat, le sentiment d'auto-efficacité et la confiance en soi) (15,17).



Selon le document des CDC, certaines mesures, comme les suppléments de revenus à des familles à faible revenu, réussissent à réduire la pauvreté et le stress financier, facteurs de risque associés à la violence conjugale. Les congés de maternité payés pourraient aussi être protecteurs contre la violence conjugale et assurer le maintien en emploi des femmes qui y ont recours (20). Selon l'OMS, les mesures touchant l'emploi, comme la formation professionnelle, sont prometteuses pour prévenir la violence faite aux femmes (17). Puis, l'ONU Femmes souligne l'efficacité des suppléments de revenu et des interventions favorisant l'autonomisation économique des femmes lorsque ces actions sont combinées avec une formation sur l'égalité des genres pour prévenir la violence (15).

3.2 Transformation des normes sociales



En prévention primaire, de nombreuses stratégies visent le changement de normes sociales relatives au genre qui sont étroitement associées à la violence conjugale. Sept documents retenus recensent des actions qui poursuivent spécifiquement cet objectif, comme les campagnes de sensibilisation, les interventions de groupe visant à promouvoir l'égalité des genres et les relations saines, les interventions impliquant les témoins, et la couverture médiatique de la violence conjugale (15,17,18,20–23).

3.2.1 Les campagnes de sensibilisation et d'éducation

Quatre documents rapportent les campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la violence faite aux femmes, dont la violence conjugale, comme moyen pour agir sur les normes sociales et prévenir cette violence (15,17,18,21). Il peut s'agir de publicités à la télévision ou dans la presse écrite, de messages sur les médias sociaux ou d'affiches. Ces campagnes sont souvent diffusées auprès du grand public, mais aussi auprès de groupes spécifiques (p. ex., filles et femmes, jeunes, parents, garçons et hommes) (15,17). En contexte de prévention de la violence conjugale, elles ont le potentiel d'agir sur les normes

relatives à la violence et à l'égalité des genres, et de promouvoir les comportements égalitaires et non violents (15,17,24).



L'ONU Femmes rapporte que les campagnes implantées à long terme, qui impliquent, par exemple, des médias sociaux, des applications mobiles ou des séries de télévision thématiques, sont prometteuses pour prévenir la violence conjugale. Toutefois, pour avoir des effets, elles doivent aussi s'accompagner d'interventions de groupe visant à sensibiliser à la violence faite aux femmes et à promouvoir des normes égalitaires. Les campagnes de sensibilisation à un seul volet, comme celles impliquant uniquement des publicités, ne seraient pas efficaces pour prévenir cette violence, selon les preuves disponibles (15). Le cadre de référence de l'OMS, qui actualise les données probantes du document de l'ONU Femmes, va aussi en ce sens (17). Puis, selon une revue narrative de littérature portant sur les meilleures pratiques de prévention et de sensibilisation des jeunes hommes au sujet des violences basées sur le genre, s'adresser à ceux-ci en tant que témoins de violence ou en tant qu'alliés serait l'une des manières les plus efficaces pour les mobiliser dans la prévention de cette violence. Les campagnes qui encouragent les hommes à se questionner sur les normes de genre masculines qui supportent la violence sont aussi associées à des changements positifs d'attitudes (24).

3.2.2 Les interventions visant à promouvoir l'égalité des genres et les relations saines

En plus des campagnes, d'autres actions d'éducation visent aussi à changer les normes sociales. Pour ce faire, trois documents recommandent des formations ou des ateliers de groupes offerts dans divers milieux (p. ex., familial, scolaire ou communautaire) pour prévenir la violence (13,15,17). Ces actions visent principalement à promouvoir des attitudes et des relations égalitaires pour réduire les inégalités de genre (13,15,17). En contexte de prévention de la violence familiale dans les communautés autochtones, le CCNSA souligne d'ailleurs la pertinence des formations sur les relations saines et sur les stratégies de gestion de conflits destinées aux jeunes ou aux adultes. Ces formations s'appuient souvent sur des modèles de guérison familiale pour renforcer le rôle de la famille et de l'entourage dans l'établissement de relations positives. Des ateliers organisés par la communauté pour sensibiliser sur la violence faite aux femmes sont un autre exemple d'action préventive soulevée par le CCNSA (22).



Selon le document de l'ONU Femmes, les interventions de groupe pour éduquer et sensibiliser sur l'égalité des genres constituent une action prometteuse pour prévenir la violence conjugale, lorsqu'elles promeuvent la réflexion critique et le dialogue sur les attitudes et sur les comportements genrés (15).

3.2.3 L'intervention des témoins

Cinq documents recommandent l'approche par témoin pour promouvoir des normes sociales qui protègent contre la violence, en valorisant des attitudes et des comportements sociaux positifs. Elle consiste à encourager les gens à intervenir, et à leur donner les outils nécessaires pour ce faire, dans les situations où ils sont témoins de comportements de violence conjugale ou faite aux femmes (15,17,20,21,23). Ultimement, cette approche vise à diminuer la tolérance collective face à la violence, et donc la prévenir avant qu'elle ne survienne (15,20,23). Les types de témoins peuvent être des sources de soutien informelles (p. ex., amies ou amis), des leaders d'opinion influents (p. ex., conseil étudiant) ou des groupes plus larges (p. ex., étudiants universitaires) (20).



Selon deux documents de la littérature grise, soit celui des CDC, et celui de Crooks et ses collègues qui porte sur les programmes de prévention primaire de la violence faite aux filles et aux femmes, les programmes d'intervention par témoins réussissent généralement à augmenter la volonté des personnes à intervenir et leur confiance pour ce faire. Plusieurs programmes ont aussi des effets sur l'augmentation de comportements réels en tant que témoin, et sur la diminution de la violence commise, et parfois aussi subie, en contexte de relations intimes et amoureuses (20,23).



Les revues recensées montrent aussi des effets positifs des programmes d'intervention des témoins sur l'intention des témoins à intervenir, bien que les effets soient mitigés quant aux changements de comportements. Quatre revues (totalisant 143 études) montrent une augmentation de leurs attitudes positives, de leur confiance à intervenir et des compétences pour ce faire (29–31,34). Des changements sur les normes liées au genre, comme avoir plus d'attitudes non tolérantes face à la violence genrée, sont aussi rapportés par une revue (totalisant 33 études) (31). Puis, trois revues (totalisant 126 études) montrent que ces programmes ont des effets sur l'augmentation globale des comportements positifs d'intervention et d'aide en tant que témoins (29,31,34). Toutefois, deux autres revues (totalisant 315 études), dont une revue de revues, montrent une absence d'effet sur les comportements, alors qu'une autre revue (totalisant 17 études) relève que seule une minorité de ces programmes ont eu de tels effets (30,33,35). Des difficultés liées à la mesure des effets réels peuvent expliquer, en partie, ces résultats. Par exemple, les études documentent souvent les comportements anticipés ou la confiance en la capacité d'agir plutôt que les comportements observables (35).

3.2.4 La couverture médiatique de la violence conjugale

Deux documents, soit celui de l'ONU Femmes et du Conseil de l'Europe, abordent l'importance d'une couverture adéquate de la violence faite aux femmes et de la violence conjugale par les médias. Cette action vise à modifier les normes sociales et à promouvoir l'égalité des genres (15,18). La formation des professionnels et professionnelles des médias sur les questions relatives à la violence faite aux femmes et l'égalité des genres est aussi identifiée par le Conseil de l'Europe comme un levier pour soutenir la prévention (18). Ce document mentionne que la manière dont l'information est diffusée dans les médias (incluant la presse numérique ou papier, la radio, la télévision ou les médias sociaux) peut influencer les attitudes de la population et l'acceptabilité de la violence conjugale (18).

Aucun document de la littérature grise ni aucune revue de la littérature scientifique n'a documenté les effets de cette action sur la prévention de la violence conjugale ou sur les facteurs associés.

3.3 Création de milieux de vie sécuritaires



Neuf documents rapportent des actions visant la création de milieux de vie sécuritaires pour prévenir la violence faite aux femmes et la violence conjugale. Les milieux concernés sont les communautés, les milieux de travail, les milieux scolaires et les milieux familiaux (13–15,17–22).

3.3.1 La sécurité dans les communautés

Cinq documents abordent la création d'environnements favorables à la sécurité, au sentiment de sécurité, au renforcement des liens sociaux, et au soutien social pour prévenir la violence faite aux femmes ou la violence conjugale (15,17,20–22). Parmi les actions favorisant la sécurité dans les communautés, les CDC recommandent la modification des caractéristiques environnementales d'un quartier (20). Par exemple, la création d'espaces verts et la réduction de signes de désordre physique (p. ex., graffitis, déchets, immeubles abandonnés) peuvent renforcer des facteurs qui diminuent les risques de violence conjugale à l'échelle d'une communauté. Parmi ces facteurs se retrouvent la cohésion sociale, l'efficacité collective (c.-à-d. la volonté des résidents et résidentes d'un quartier à surveiller et à réagir face aux comportements problématiques) et le sentiment de sécurité (20,21). Selon l'ONU Femmes, l'accès à des espaces publics et à des moyens de transport sécuritaires peut aussi contribuer au sentiment de sécurité, à l'autonomisation, et à la participation économique et sociale des femmes, facteurs diminuant, à leur tour, les risques de violence faite aux femmes (15).



Selon une étude rapportée par les CDC, la proximité des espaces verts était associée à moins de violence conjugale, lorsque le vécu des personnes vivant près de ces espaces était comparé à celui des personnes vivant à proximité de terrains vagues ou arides. Cette association pourrait s'expliquer par le niveau de stress et de fatigue mentale (inattention, irritabilité et impulsivité) souvent plus élevé chez les personnes vivant à proximité de terrains vagues ou arides, et qui peut mener à des comportements agressifs ou violents. Les espaces verts étaient aussi associés à un niveau plus élevé d'efficacité collective du quartier, qui est un facteur de protection lié à la violence conjugale, et à une réduction des crimes violents dans les communautés urbaines (20).

3.3.2 Des milieux de travail sécuritaires et sensibilisés à la violence conjugale

Quatre documents recommandent la création d'un environnement de travail sécuritaire, ainsi que l'implication et la sensibilisation des milieux de travail à la prévention de la violence conjugale comme moyens pour prévenir cette violence. Les CDC et l'OCDE suggèrent l'élaboration et le renforcement des politiques organisationnelles visant à améliorer la sécurité et le climat de travail (13,14,18,20). D'autres actions soulignées sont le partage des ressources d'aide et la sensibilisation du personnel à cette violence, comme par des programmes de prévention ou par des formations offertes au personnel, aux responsables des ressources humaines et aux gestionnaires (13,18).

Aucun document de la littérature grise ni aucune revue de la littérature scientifique n'a documenté les effets de cette action sur la prévention de la violence conjugale ou sur les facteurs associés.

3.3.3 Des milieux scolaires sécuritaires et égalitaires

Trois documents recommandent la création d'un climat scolaire sécuritaire et le renforcement du sentiment de sécurité dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que les milieux d'enseignement postsecondaire (p. ex., cégeps, universités, écoles professionnelles). La diminution de la tolérance à la violence dans ces milieux, qu'elle soit commise envers les pairs ou les partenaires intimes, est aussi une visée essentielle dans ces milieux (15,19,20). Pour ce faire, selon les CDC et le Conseil de l'Europe, des formations peuvent être offertes au personnel scolaire pour le sensibiliser aux enjeux associés à la violence, l'aider à reconnaître de telles situations et l'outiller à mieux soutenir les jeunes (19,20). L'adoption d'une approche globale de promotion de l'égalité des genres, à l'échelle de l'école, est aussi soulignée par le Conseil de l'Europe pour combattre les stéréotypes de genre (19).



Dans le document des CDC, une étude évalue les effets associés à la modification de l'environnement scolaire (p. ex., augmenter la présence du personnel scolaire dans des endroits désignés comme moins sécuritaires par le personnel et les élèves) sur la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. Les résultats de cette composante du programme montrent une diminution de la violence sexuelle subie en contexte amoureux et de celle perpétrée par les pairs, alors qu'aucun effet n'est relevé sur la perpétration par un ou une partenaire amoureux ou amoureuse (20). L'ONU Femmes souligne que les interventions de type approche globale (*whole-of-school*, en anglais) ont des effets indirects sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses, par la promotion de l'égalité des genres, des relations respectueuses, et des environnements scolaires sécuritaires et sans discrimination (15).

3.3.4 Des milieux familiaux sains et sécuritaires

Quatre documents rapportent l'importance de promouvoir des milieux familiaux qui favorisent le développement sain des enfants et leur sécurité. Développer des compétences parentales positives et établir des relations familiales saines peuvent y contribuer et, par le fait même, prévenir la maltraitance et contrer d'autres facteurs de risque associés à la violence conjugale (21,17,20,15). Les programmes de compétences parentales sont recommandés pour améliorer, par exemple, la communication, la résolution de problèmes, et les relations saines des parents et des familles auxquels ils sont destinés (17,20,21). D'autres actions visent plus particulièrement à prévenir la maltraitance envers les enfants. Elles s'adressent, soit à toutes les familles, ou à celles qui font face à des conditions de vie précaires, afin de réduire les risques de violence dans le milieu familial ou d'en atténuer les conséquences (15,20). Tout comme les programmes de développement des compétences parentales, ces actions visent à soutenir les parents dans leur rôle. Les visites à domicile pour la petite enfance par des professionnels ou professionnelles de la santé (p. ex., infirmières) en sont un exemple (15,20).



Selon l'OMS, les programmes de développement de compétences parentales sont prometteurs pour prévenir la violence faite aux femmes (17), et ont des effets bénéfiques sur les facteurs associés à la violence conjugale et en contexte amoureux, selon les CDC (20).

Par exemple, ils contribuent à améliorer les pratiques parentales positives, la surveillance parentale et les interactions parents-enfants, et à diminuer les problèmes de comportements des enfants, tout en favorisant leurs comportements prosociaux (20). Dans le document de l'ASPC sur la prévention de la violence familiale, les programmes qui favorisent les pratiques parentales positives contribuent à réduire les problèmes de comportement chez les enfants, le stress chez les parents et la discipline sévère. Les données probantes appuient aussi leur pertinence pour prévenir la maltraitance (21). Selon l'OMS et ONU Femmes, les visites à domicile et les interventions par le personnel de santé sont aussi prometteuses pour prévenir la maltraitance des enfants et la violence faite aux femmes (15,17). Les CDC mentionnent toutefois que les preuves de l'efficacité des visites à domicile restent mitigées pour prévenir directement la violence conjugale, bien qu'elles auraient des effets sur la réduction de facteurs de risque associés à cette violence (p. ex., maltraitance, consommation de substances psychoactives des parents) (20).

3.4 Développement des compétences personnelles et sociales pour favoriser des relations saines et égalitaires



Sept documents soulignent l'importance de développer une diversité de compétences personnelles et sociales dès l'enfance, au cours de l'adolescence et au début de l'âge adulte, pour promouvoir des relations saines, respectueuses et égalitaires. Cette stratégie peut se traduire par une approche intégrée de promotion de la santé et de prévention de la violence en milieu scolaire, par une éducation à la sexualité ou par des programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses ou faite aux filles et aux femmes (15–17,19–21,23).

3.4.1 Une approche intégrée de promotion et de prévention en milieu scolaire

Quatre documents évoquent l'importance d'adopter une approche englobante dans les milieux scolaires qui vise la promotion de la santé et la prévention de la violence, dont celle vécue dans les relations amoureuses chez les jeunes (15,17,19,20). Cette approche mise sur des changements à l'environnement social et physique de l'école, mais aussi sur le développement des compétences personnelles et sociales des jeunes, dont certaines applicables en contexte de relations amoureuses. En améliorant, par exemple, les habiletés de communication et de résolution des conflits, cette approche a le potentiel de prévenir la violence, même s'il ne s'agit pas de son objectif spécifique (15,17,19,20). Le Conseil de l'Europe recommande aussi d'inscrire, dans le curriculum scolaire, le développement du jugement critique face aux médias numériques, et des compétences utiles à leur utilisation sécuritaire et responsable, pour prévenir la violence faite aux filles et aux femmes, et promouvoir des relations saines et respectueuses (19).

3.4.2 L'éducation à la sexualité

Deux documents abordent spécifiquement l'éducation à la sexualité⁶ pour développer les compétences personnelles et sociales des enfants et des jeunes (16,19). En plus de favoriser la santé sexuelle, elle peut contribuer à prévenir la violence dans les relations amoureuses, notamment en favorisant le développement des connaissances, des attitudes et des compétences en matière de consentement, et en promouvant les relations saines et positives (16,19). Selon le rapport de l'UNESCO, qui énonce des principes directeurs sur l'éducation à la sexualité, elle devrait commencer dès la petite enfance, et tenir compte des émotions et des compétences interpersonnelles, comme la gestion de conflits et le développement de relations positives. Une éducation à la sexualité dite complète devrait aussi diffuser des messages clairs et cohérents sur les stratégies à utiliser pour modifier les comportements à risque associés à la violence, comme ceux qui renforcent les inégalités de genre, et pour faire face à des situations qui pourraient mener à de la violence sexuelle, comme en améliorant la compréhension de la notion du consentement (16).



Selon l'UNESCO, l'éducation à la sexualité a des effets positifs sur les connaissances des jeunes relatives à la sexualité (p. ex., comportements à risque, grossesse, infections transmises sexuellement et par le sang), et sur leurs attitudes liées à la santé sexuelle et reproductive. Elle peut aussi contribuer à prévenir et réduire la violence basée sur le genre, la violence dans les relations amoureuses et la discrimination, et à renforcer l'égalité entre les genres (16).



Une revue systématique examinant la littérature scientifique (totalisant 80 études) des 30 dernières années sur l'éducation à la sexualité souligne ses effets bénéfiques sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses et de la violence sexuelle. Cette revue relève des effets sur l'acceptation de la diversité sexuelle, le développement de relations saines, l'amélioration des compétences sociales et émotionnelles, et la maîtrise des médias. L'éducation à la sexualité aurait le plus d'effets lorsqu'elle est offerte tôt, avant les premières relations sexuelles, et lorsqu'elle est de longue durée, c'est-à-dire offerte à tous les niveaux scolaires (29).

3.4.3 Les programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses

Cinq documents abordent l'influence des programmes qui visent à prévenir la violence dans les relations amoureuses à l'adolescence et, parfois, ceux qui visent plus largement à prévenir la violence faite aux filles et aux femmes. Souvent implantés en milieu scolaire (p. ex., écoles primaires, écoles secondaires) et en milieu d'enseignement postsecondaire, ces programmes s'adressent principalement aux enfants, aux jeunes ou aux jeunes adultes qui les fréquentent (15,17,20,21,23). Le document des CDC précise que ces programmes ont plusieurs visées, comme : sensibiliser et accroître les connaissances des jeunes sur la violence dans les relations amoureuses, développer leurs compétences personnelles et sociales (p. ex., empathie, respect, estime de soi, résolution des conflits, régulation émotionnelle), et promouvoir des relations saines entre pairs ou partenaires intimes (20). Certains de

⁶ L'éducation à la sexualité est un processus d'enseignement et d'apprentissage qui porte sur les aspects cognitifs, affectifs, physiques et sociaux de la sexualité (UNESCO et al., 2018).

ces programmes ciblent aussi plus spécifiquement les garçons et les hommes. Ils visent notamment à diminuer la banalisation de la violence, et encourager les garçons et les hommes à agir en tant qu'alliés pour soutenir les personnes victimes de violence (17,20,23).



En raison de la quantité d'études scientifiques qui rapportent les effets de ces programmes, les effets documentés dans la littérature grise ne sont pas présentés, bien qu'ils soient rapportés dans les documents consultés.



Les résultats concernant les effets des programmes déployés en milieu scolaire secondaire et postsecondaire sur les comportements violents sont mitigés. Trois revues systématiques (totalisant 166 études) rapportent qu'ils sont associés à une diminution à long terme des gestes de violence commis et subis dans les relations amoureuses chez les jeunes et les jeunes adultes, plus d'un an après le début du programme (25,29,33). À court terme, les effets ne seraient toutefois pas observés, ce qui peut s'expliquer en partie par le temps requis pour que des changements dans les compétences des jeunes se concrétisent (33). D'autre part, une revue (totalisant 28 études) relève une diminution de la violence subie seulement à la suite de ces programmes (27). Une revue évaluant des programmes de prévention destinés aux garçons et aux jeunes hommes (totalisant 17 études) rapporte plutôt une diminution de la violence commise à la suite de la participation à ces programmes. Les effets sur la violence subie n'ont pas été mesurés (30). Aucun effet sur la cyberviolence subie ou commise en contexte de relations amoureuses n'est relevé par la revue recensant trois programmes de prévention de la cyberviolence (totalisant quatre études) (28). Finalement, selon une revue de revues recensant 247 études, il n'est pas possible de déterminer si les programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses déployés en milieu scolaire contribuent à diminuer la fréquence de gestes de violence subie et commise (35). Ce constat est partagé par une autre revue portant sur les programmes destinés aux étudiants et étudiantes universitaires (totalisant 14 études) concernant la violence psychologique et physique commise et subie en contexte de relations intimes (32).

Bien que les constats des études diffèrent quant à l'impact des programmes sur les changements de comportements, six revues (totalisant 439 études) rapportent des effets sur l'amélioration des connaissances et des attitudes des jeunes par rapport à la violence dans les relations amoureuses, surtout à court terme (26,28,29,32,33,35). Cinq de ces revues rapportent une diminution de l'acceptation ou de la tolérance face à la violence, des attitudes sexistes et de l'adhésion des jeunes aux mythes sur l'agression sexuelle et l'amour romantique. Elles relèvent aussi des effets bénéfiques sur l'estime de soi et sur le développement de plusieurs compétences personnelles et sociales (p. ex., communication, résolution saine de conflits, recherche d'aide et régulation émotionnelle) (26,28,29,33,35). La revue portant sur les programmes destinés aux garçons et aux jeunes hommes rapporte aussi des changements sur leurs attitudes envers la violence sexuelle et sur leurs attitudes sur les rapports égalitaires entre les genres, et ce, surtout à court terme (30).

4 DISCUSSION

4.1 Principaux constats

Cette synthèse rapide des connaissances recense les grandes stratégies de prévention primaire de la violence conjugale recommandées par des organisations de santé publique ou impliquées en prévention de la violence conjugale ou de la violence faite aux femmes. Lorsque disponibles, les effets des actions qui découlent de ces stratégies sont présentés.

Les stratégies sont présentées selon quatre catégories, soit : 1) la promotion de la sécurité par des lois, des politiques et des mesures de soutien économique, 2) la transformation des normes sociales, 3) la création de milieux de vie sécuritaires, et 4) le développement des compétences personnelles et sociales pour favoriser des relations saines et égalitaires. Ces stratégies regroupent chacune de trois à cinq actions identifiées pour les mettre en œuvre. Les actions agissent sur une diversité de facteurs individuels (p. ex., compétences personnelles et sociales), familiaux (p. ex., maltraitance envers les enfants, soutien familial), communautaires (p. ex., environnement physique, milieu scolaire) ou sociétaux (p. ex., lois, politiques, normes sociales) associés à la violence.

Dans cette synthèse, la grande majorité des actions identifiées visent à réduire des facteurs de risque ou à renforcer des facteurs de protection associés à la violence conjugale ou, plus largement, à la violence faite aux femmes. Les liens entre les actions et les effets sont donc souvent indirects, en agissant par l'intermédiaire de ces facteurs afin de prévenir, ultimement, l'occurrence de la violence. En effet, peu d'actions relevées ont des effets directs sur les gestes de violence commis ou subis. Par ailleurs, qu'ils soient directs ou indirects, les effets des actions sont surtout relevés dans les documents de littérature grise recensée, alors que seulement quatre actions ont fait l'objet de revues de littérature scientifique consultées.

La complexité d'évaluer certaines actions peut expliquer pourquoi leurs effets n'ont pas été relevés dans notre recherche de la littérature scientifique. À titre d'exemple, la mise en œuvre de lois qui abordent toutes les formes de violence conjugale, et la mise en œuvre de politiques pour l'industrie numérique visent principalement à agir sur des facteurs sociétaux (p. ex., normes sociales, sécurité dans l'environnement numérique) associés à la violence. Leur potentiel à lutter contre les inégalités de genre et à diminuer la tolérance à la violence incite néanmoins à poursuivre ces actions et, si possible, à les évaluer. Elles doivent toutefois être combinées avec d'autres actions ayant des effets plus immédiats, comme les programmes de prévention en milieux scolaires (4).

En effet, les programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses implantés en milieux scolaires, et l'intervention des témoins sont deux actions relevées ayant des effets bénéfiques pour prévenir la violence et étant appuyées par plusieurs revues de littérature retenues. De manière générale, elles contribuent à améliorer les connaissances et les attitudes des jeunes relatives à la violence en contexte amoureux, surtout à court terme, et à modifier l'intention d'agir en tant que témoin. Cependant, dans les revues retenues, les effets ne convergent pas en ce qui concerne la fréquence des gestes de violence subie et commise, et des comportements positifs et soutenant en tant que témoins à la suite de ces programmes et interventions. Certaines revues relèvent une diminution de ces gestes, alors que d'autres ne montrent aucun changement dans leur fréquence.

Plusieurs conditions peuvent favoriser la portée ou l'efficacité des actions présentées dans cette synthèse. Nombre d'organisations recommandent l'adoption d'une approche globale pour contrer les inégalités de genres et prévenir la violence faite aux femmes, comme par des conventions internationales, des stratégies nationales ou des plans d'action qui considèrent toutes les formes de violence faite aux femmes (13,19). L'implication et la collaboration entre les secteurs concernés par la prévention de la violence conjugale (p. ex., ministères, organismes non gouvernementaux et secteur privé) sont aussi essentielles (12,13,19,21). Par ailleurs, un financement suffisant, stable et maintenu à long terme favorise aussi la pérennité des actions déployées (13,39). Le manque d'accès à ce type de financement est un enjeu majeur dans les communautés autochtones au Canada, dont celles en régions éloignées et isolées, pour assurer l'accès géographique et linguistique aux services en matière de prévention de la violence familiale (22). Finalement, pour améliorer leur déploiement et leur efficacité, les actions préventives doivent être élaborées avec les communautés concernées. Par exemple, selon le CCNSA, l'appui sur les connaissances et les ressources locales est essentiel pour lutter contre la violence familiale dans les communautés autochtones. Cela peut se traduire par la valorisation de la guérison collective et individuelle, la revitalisation des pratiques culturelles et liées au territoire, et l'importance du rôle des personnes âgées dans la réparation des liens familiaux (22).

Finalement, plusieurs défis et enjeux en émergence doivent être considérés dans les stratégies de prévention de la violence conjugale, tels que la transformation des outils numériques, qui multiplie les moyens pour commettre des gestes de violence (p. ex., surveiller son ou sa partenaire avec la géolocalisation). L'évolution des lois et des politiques peut aussi contribuer à mettre en lumière certaines formes de violence moins connues (p. ex., contrôle coercitif) ou en émergence (p. ex., violence facilitée par les technologies) et, ultimement, réduire leur occurrence en diminuant la tolérance à la violence et en responsabilisant les personnes qui commettent ces actes (2). Les politiques visant à prévenir la violence conjugale peuvent aussi être mises en œuvre dans les milieux de travail. Par exemple, au Québec, depuis 2021, en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, les employeurs doivent prendre des mesures pour assurer la protection des travailleurs et travailleuses exposés sur les lieux du travail à une situation de violence physique ou psychologique, dont la violence conjugale, familiale, ou à caractère sexuel (40).

4.2 Forces et limites

Cette synthèse rapide comporte plusieurs forces. Tout d'abord, elle recense, dans un seul document, un éventail de stratégies de prévention primaire de la violence conjugale, alors qu'une part importante de la littérature à ce sujet porte sur la prévention secondaire et tertiaire. Une liste d'actions identifiées pour mettre en œuvre ces stratégies est aussi présentée en relation avec leurs effets documentés dans la littérature grise et scientifique, selon des revues de qualité de modérée à élevée.

Cette synthèse comporte aussi certaines limites. Tout d'abord, seules les revues de littérature ont été incluses dans le corpus de littérature scientifique. L'exclusion des études primaires, dont celles évaluant des actions menées au Québec, peut donc expliquer pourquoi certains effets n'ont pas été relevés et présentés dans cette synthèse. Ensuite, l'efficacité détaillée des actions évaluées par les revues de littérature scientifique n'a pas été présentée (p. ex., tailles d'effets, intervalles de confiance). Pour cette littérature, aucune analyse approfondie du chevauchement entre les études n'a été effectuée, bien que les revues de littérature dont la totalité des études incluses faisait partie d'une autre revue retenue

pour analyse ont été exclues, en conservant l'étude la plus récente ou la plus exhaustive. Finalement, bien que les liens entre la maltraitance et les risques de vivre ou de commettre de la violence conjugale soient bien documentés, les effets des programmes de développement des compétences parentales et de prévention de la maltraitance sur cette violence ou les facteurs associés n'ont pas été repérés par la stratégie de recherche dans la littérature scientifique. Les mots-clés utilisés dans la recherche, qui ne portaient pas spécifiquement sur la maltraitance, ont pu contribuer à écarter cette littérature des résultats.

5 CONCLUSION

La violence conjugale représente un problème de santé publique d'envergure, mais néanmoins évitable. Plusieurs actions identifiées pour mettre en œuvre les grandes stratégies ont des effets prometteurs ou efficaces pour prévenir la violence conjugale, selon la littérature grise et scientifique recensée. Toutefois, l'évaluation de certaines actions reste complexe, car elles agissent souvent auprès d'une large population, et visent à modifier des facteurs sociétaux associés à la violence conjugale ou à la violence faite aux femmes.

Par une diversité d'actions déployées auprès de toute la population, la prévention primaire de la violence conjugale vise à réduire l'occurrence de nouveaux cas de violence et, ultimement, améliorer le bien-être, la santé et la sécurité de la population. Les stratégies de prévention secondaire et tertiaire, qui n'ont pas fait l'objet de cette synthèse, restent tout de même essentielles pour prévenir la récurrence ou l'aggravation des gestes de violence conjugale (p. ex., homicides conjugaux), ainsi que pour en atténuer les conséquences pour les personnes qui en ont déjà vécu.

Enfin, il importe de poursuivre les recherches et l'évaluation des stratégies de prévention afin de mieux apprécier leurs effets sur la prévention de la violence conjugale.

RÉFÉRENCES

1. Stark E. [Une re-présentation des femmes battues: Contrôle coercitif et défense de la liberté](#). In: *Violences envers les femmes: Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* [En ligne]. Presses de l'Université du Québec; 2014 [cité 24 févr 2026]. p. 33-51.
2. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. [Le contrôle coercitif, un levier pour mieux repérer et intervenir en contexte de violence conjugale](#) [En ligne]. RMFVVC; 2022 [cité 18 févr 2026]. p. 81.
3. Gouvernement du Canada. [Faits, statistiques et incidence de FEGC: Violence fondée sur le sexe](#) [En ligne]. 2024 [cité 17 déc 2025].
4. Organisation mondiale de la Santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine. [Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes intervenir et produire des données](#) [En ligne]. Genève: OMS; 2010.
5. Gouvernement du Québec. [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 - Mise à jour 2024](#) [En ligne]. Québec: Secrétariat à la condition féminine; 2024. p. 142.
6. Institut de la statistique du Québec. [Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022](#) [En ligne]. ISQ; 2023. p. 213.
7. Institut de la statistique du Québec. [Violence en contexte conjugal](#). [En ligne]. 2026.
8. Organisation mondiale de la Santé. [Rapport mondial sur la violence et la santé](#) [En ligne]. Genève: OMS; 2002. p. 404.
9. Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. [Liste de vérification AACODS](#) [En ligne]. 2016.
10. Centre de collaboration nationale des méthodes et outils. [Health Evidence - Document d'orientation sur l'outil d'évaluation de la qualité](#) [En ligne]. 2023.
11. Baethge C, Goldbeck-Wood S, Mertens S. SANRA - A scale for the quality assessment of narrative review articles. *Res Integr Peer Rev*. 2019;4(1):5. doi:10.1186/s41073-019-0064-8
12. Nations Unies. [Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles: violence contre les femmes et les filles facilitée par les technologies - Rapport du Secrétaire général*](#) [En ligne]. Nations Unies; 2024. p. 22.
13. Organisation for Economic Co-operation and Development. [Breaking the Cycle of Gender-based Violence: Translating Evidence into Action for Victim/Survivor-centred Governance](#) [En ligne]. Paris: OECD; 2023.
14. Organisation for Economic Co-operation and Development. [Supports \(th\)at work: Policy tools to support workplace action on intimate partner violence](#) [En ligne]. 13^e éd. OECD; 2025. p. 44.
15. ONU Femmes. [Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes](#) [En ligne]. ONU Femmes; 2015. p. 60.
16. UNESCO, UNICEF, UNFPA, ONU Femmes, OMS, Secrétariat de l'ONUSIDA. [Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité: Une approche factuelle](#) [En ligne]. UNESCO; 2018. p. 164.
17. World Health Organization. [RESPECT women: preventing violence against women, second edition](#) [En ligne]. Geneva: World Health Organization; 2025. p. 34.

18. Conseil de l'Europe. [Encourager la participation du secteur privé et des médias à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique: Article 17 de la Convention d'Istanbul](#) [En ligne]. Conseil de l'Europe; 2016. p. 56.
19. Sundaram V, Stenson A. [Preventing violence against women through formal and informal education: Article 14 of the Istanbul Convention](#) [En ligne]. Council of Europe; 2022. p. 50.
20. Niolon PH, Kearns MC, Dills J, Rambo K, Irving SM, Armstead TL, et al. [Intimate Partner Violence Prevention Resource for Action: A Compilation of the Best Available Evidence](#) [En ligne]. Atlanta, Georgia: Centers for Disease Control and Prevention; 2017. p. 62.
21. Agence de la santé publique du Canada. [Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2016: Regard sur la violence familiale au Canada](#) [En ligne]. Ottawa: Agence de la santé publique du Canada; 2016. p. 64.
22. Holmes C, Hunt S. [Les collectivités autochtones et la violence familiale: Changer la façon d'en parler](#) [En ligne]. Prince George, C.-B.: Centre de collaboration nationale de la santé autochtone; 2017. p. 60.
23. Crooks C, Jaffe P, Dunlop C, Kerry A, Houston B, Exner-Cortens D, et al. [Prévention primaire de la violence faite aux femmes et aux filles - Connaissances actuelles sur l'efficacité des programmes](#) [En ligne]. Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children, Western University; 2019. p. 45.
24. Couture L, Lévesque S. [Intervenir auprès des jeunes hommes sur le sujet des violences basées sur le genre. Quelles sont les meilleures pratiques de prévention et de sensibilisation?](#) [En ligne]. Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV); 2024. p. 42.
25. Chawla SA, Solomon J, Sarnquist C. A review of evidence-based dating violence prevention programs with behavioral change outcomes for adolescents and young adults. *Trauma, Violence, & Abuse*. 2024;25(4):3315-31. Located at: APA PsycInfo; 2025-28990-049. doi:10.1177/15248380241246779
26. Esposito C, De Masi F, Dragone M, Bacchini D. Technology-based interventions for preventing youth violence: A systematic review of programs, tools, and evidence. *Adolescent Research Review*. 2024;9(2):165-92. Located at: APA PsycInfo; 2023-92188-001. doi:10.1007/s40894-023-00222-y
27. Finnie RK, Okasako-Schmucker DL, Buchanan L, Carty D, Wethington H, Mercer SL, et al. Intimate partner and sexual violence prevention among youth: A community guide systematic review. *American Journal of Preventive Medicine*. 2022;62(1):e45-55. Located at: APA PsycInfo; 2022-16358-028. doi:10.1016/j.amepre.2021.06.021
28. Galende N, Ozamiz-Etxebarria N, Jaureguizar J, Redondo I. Cyber dating violence prevention programs in universal populations: A systematic review. *Psychology Research and Behavior Management*. 2020;13:1089-99. Located at: APA PsycInfo; 2020-95033-001. doi:10.2147/PRBM.S275414
29. Goldfarb ES, Lieberman LD. Three decades of research: The case for comprehensive sex education. *Journal of Adolescent Health*. 2021;68(1):13-27. Located at: APA PsycInfo; 2020-77394-001. doi:10.1016/j.jadohealth.2020.07.036
30. Verbeek M, Weeland J, Luijk M, van de Bongardt D. Sexual and dating violence prevention programs for male youth: A systematic review of program characteristics, intended psychosexual outcomes, and effectiveness. *Archives of Sexual Behavior*. 2023;52(7):2899-935. Located at: APA PsycInfo; 2023-76913-001. doi:10.1007/s10508-023-02596-5

31. Park S, Woo H, Kim SH. A systematic review and meta-analysis of bystander's barriers to intervene in gender-based violence and the role of failed prior attempts. *Trauma, Violence, & Abuse*. juill 2024;25(3):1998-2011. Located at: APA PsycInfo; 2024-93043-020. doi:10.1177/15248380231204887
32. Kettrey HH, Thompson MP, Marx RA, Davis AJ. Effects of campus intimate partner violence prevention programs on psychological and physical violence outcomes: a systematic review and meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*. 2024;20(4):1015-41. Located at: sih; 180988827. doi:10.1007/s11292-023-09579-5
33. Melendez-Torres GJ, Orr N, Farmer C, Shaw N, Chollet A, Rizzo AJ, et al. School-based interventions TO Prevent Dating and Relationship Violence and Gender-Based Violence: STOP-DRV-GBV systematic review. *Public Health Research*. 2024;12(3):1-192. Located at: Medline. doi:10.3310/KTWR6997
34. Park S, Kim SH. A systematic review and meta-analysis of randomized controlled trials for intimate partner violence: The effects of the programs based on their purposes. *Trauma, Violence, & Abuse*. 2023;24(4):2115-29. Located at: APA PsycInfo; 2024-08571-005. doi:10.1177/15248380221084748
35. Sheng X, Miller P, Gomersall T, Wager N. School-based primary prevention interventions for adolescent relationship abuse: An umbrella review. *Aggression and Violent Behavior*. 2024;77:1-17. Located at: APA PsycInfo; 2024-93905-001. doi:10.1016/j.avb.2024.101942
36. Mair C, Sumetsky N, Dougherty M, Thakar M. Do Changes to the Alcohol Retail Environment Reduce Interpersonal Violence? *Current Epidemiology Reports*. 2022;9(4):282-9. Located at: Medline. doi:10.1007/s40471-022-00315-7
37. De Pauw L, Stewart M, Moller H, Rodriguez O, Nyarkoa-Oduro N, Mayer D. [An Equity-Focused Population Health Framework for Gender-Based Violence Prevention](#) [En ligne]. Thunder Bay District Health Unit; 2025 [cité 18 févr 2026].
38. Laforest J, Gagné D. [Chapitre 5: La violence conjugale](#). In: Rapport québécois sur la violence et la santé [En ligne]. Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. 2018 [cité 21 janv 2026]. p. 132-68.
39. Task Group on Mental Wellness. [Family Violence Prevention - Recommendations on Supporting Family Violence Prevention and Mental Wellness for Remote and Isolated Indigenous Communities](#) [En ligne]. Task Group on Mental Wellness; 2023. p. 40.
40. LégisQuébec. [Loi sur la santé et la sécurité du travail](#) [En ligne]. 1979.

Stratégies de prévention de la violence conjugale

AUTRICES

Maude Lachapelle, conseillère scientifique
Catherine Moreau, conseillère scientifique
Direction du développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION DE

Julie Laforest, cheffe d'unité scientifique
Direction du développement des individus et des communautés

COLLABORATION

Dominique Gagné, conseillère scientifique
Salma Sahil, conseillère scientifique
Odile Bergeron, conseillère scientifique
Réal Morin, médecin-conseil
Direction du développement des individus et des communautés

Caroline Tessier, conseillère scientifique
Secrétariat général

RÉVISION

Mylène Fernet, professeure
Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

Salomé Lemieux, agente de planification, de programmation et de recherche
Direction régionale de santé publique, Santé Québec
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire

Geneviève Lessard, directrice scientifique
Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles

Sabrina Moroni, criminologue et agente de planification, de programmation et de recherche
Direction régionale de santé publique, Santé Québec
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire

Les personnes qui ont révisé ce document ont été conviées à apporter des commentaires sur la version préfinale, et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

Les autrices et les personnes qui ont révisé le document ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

MISE EN PAGE

Sarah Mei Lapierre, agente administrative
Direction du développement des individus et des communautés

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-04533-0 (PDF)
DOI : <https://doi.org/10.64490/CXBD9175>

© Gouvernement du Québec (2026)

N° de publication : 3858